

LA FONDATION ANAIS VERSE LA PRIME COVID après de longues négociations avec les autorités de tarification et de contrôle

LA GENÈSE

Depuis le début de la pandémie en mars 2020, les professionnels de la Fondation ANAIS se sont tous investis pour maintenir les accompagnements et garantir les soins aux personnes accueillies au sein des structures ANAIS.

La Fondation ANAIS s'est très vite mobilisée pour obtenir une équité de traitement entre le secteur sanitaire et le champ médico-social, et a affirmé sa volonté d'octroyer aux professionnels ANAIS une prime exceptionnelle COVID-19.

Dès le 17 avril 2020, elle a sollicité l'ensemble de ses financeurs afin d'obtenir soit leur accord pour le financement en tout ou partie de cette mesure, soit pour le moins le non refus de la dépense.

UN FINANCEMENT INCERTAIN

La Fondation ANAIS a ensuite conduit de longs mois de négociation avec les ARS et les Conseils Départementaux, y compris par l'intermédiaire de son syndicat Employeur qui a relayé cette demande auprès du Premier Ministre, de la Secrétaire d'État en charge des personnes en situation de handicap et du Président de l'Assemblée des Départements de France.

En septembre, seules les ARS avaient confirmé leur acceptation de la dépense. Cela représentait environ 40% du montant estimé des primes. 60% du montant restait en attente de la décision d'acceptation des Conseils Départementaux.

À ce jour, sur les 14 départements où sont implantés les établissements ANAIS, 7 ne se sont pas engagés :

- 6 dans l'attente d'un engagement ferme de l'État de financer la mesure,
- 1 qui a notifié un refus catégorique.

LE VERSEMENT

Ces démarches, ces discussions, ces négociations prennent du temps. La Fondation ANAIS a toujours été attentive à la santé et aux conditions de vie au travail de ses collaborateurs et reste plus que jamais déterminée à faire bénéficier les professionnels impliqués dans cette lutte contre la COVID d'une compensation financière. Aussi le Directoire de la Fondation ANAIS a décidé sans plus attendre d'octroyer une prime exceptionnelle, versée sur la paie du mois d'octobre 2020, quoi qu'il ressorte des négociations toujours en cours et malgré le risque réel de se voir refuser le financement de cette mesure par les départements qui n'ont pas encore transmis leur réponse officielle.

Ce non financement, s'il devait être confirmé, se traduirait par une prise en charge sur les fonds propres de la Fondation ANAIS, abondés par les résultats d'exploitation de l'Insertion Professionnelle (ANAIIS Entreprise).

Par le versement de cette prime, la Fondation ANAIS a souhaité que l'implication de ses professionnels soit reconnue et valorisée. Ensemble nous allons continuer à lutter contre ce virus, faire de la protection des plus vulnérables notre priorité et remplir avec détermination et fierté notre mission d'utilité publique.

Ensemble, nous continuons d'agir pour notre société.

LA FONDATION ANAIS

La Fondation ANAIS accompagne le parcours de vie des personnes en situation de handicap ou de dépendance depuis 1954.

Nos moyens d'action et d'insertion ? La promotion, la création et la gestion d'institutions, services, organisations ou établissements sociaux, médico-sociaux ou sanitaires.

Nos domaines d'activité stratégiques ?

- ANAIS Médico-Social : *Enfance & Éducation Spécialisée - Habitat & Vie Sociale - Thérapeutique & Soins - Personnes âgées*
- ANAIS Entreprise : *Action pour l'insertion professionnelle par l'activité économique*

Typologies de handicaps accueillis ? Déficience intellectuelle, affection de la santé mentale, autisme, polyhandicap et handicaps associés.

Agir pour notre société : une ambition au service de la personne

ANAIIS EN CHIFFRES

- 4000 places d'accueil permanentes
- 3 millions d'heures d'accompagnement par an
- 100 établissements & services
- 2200 collaborateurs
- 1600 travailleurs en situation de handicap
- 14 départements / 5 régions

